Alliance des Opposants à la Chasse

L'ASSOCIATION QUI FÉDÈRE STRUCTURES MORALES ET ADHÉRENTS INDIVIDUELS

AGIR POUR LA QUIÉTUDE DE LA VIE SAUVAGE

INFOLETTRE OCTOBRE 2026

AGIR POUR la QUIETUDE De la VIE SAUVAGE

Sommaire :

- **Le mot du Président**
- **L'écho des assos**
- **L'agenda**
- **L'actualité**
- **Documentation et contacts**

LE MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉTEXTE DU SANGLIER

- Si le sanglier prolifère en France, c'est à cause :

D'une part des réintroductions incontrôlées de sangliers d'élevage et des croisements entre cochons domestiques et sangliers d'élevage (plus prolifiques, plus gros, moins farouches) pour compenser l'effondrement des populations d'espèces « gibier » car sur-chassées et afin que les chasseurs aient davantage de cibles

Et d'autre part, de la destruction des prédateurs du sanglier, notamment le loup (80 % de sa subsistance vient du sanglier et sa présence limite le nombre de naissances par dérangement des hordes).

Pour autant, le sanglier, comme toute créature dans la nature, joue un rôle primordial pour la santé de notre environnement. Si les chasseurs, les agriculteurs et certains propriétaires d'espace naturel ne voient que les dégâts faits aux cultures et aux sols, il ne faut pas oublier les bienfaits que cette espèce apporte à la nature, notamment aux arbres, et ce à l'heure où la protection de nos forêts est plus que nécessaire. En labourant le sol, le sanglier permet aux semences qui tombent des arbres de germer plus facilement. L'animal en se nourrissant de larves d'insectes, de

vers ou de mollusques, aide aussi les arbres à se débarrasser de certains envahisseurs. De plus, le sanglier transporte sur son pelage de très nombreuses semences de champignons, de plantes, ou d'arbres qu'il contribue assez largement à répandre et à implanter à des dizaines de kilomètres de la plante mère. Par sa consommation de petit rongeur, il réduit les risques de pollution des eaux ou la transmission de certaines maladies.

- Des articles font l'apologie de la chasse :

En invitant les chasseurs à collectionner et à exhiber les trophées.

En encourageant l'initiation au tir, mise en place par les fédérations, avec pour but initial la sécurité, mais qui en réalité sont là pour mettre en lumière une fois de plus l'activité cynégétique, comme les publicités nous montrant des chasseurs nettoyant la nature (quelle ironie, voire ci-dessous).

Faire l'apologie de la chasse en 2026, c'est encourager une activité néfaste à plus d'un titre, affectant la biodiversité et dégradant le vivre ensemble.

La chasse pollue par la dispersion annuelle de milliers de tonnes de plomb au sol et dans l'eau. L'AOC a averti les ARS (Agences Régionales de Santé), en s'appuyant sur des études scientifiques, du danger de ce violent neurotoxique ingéré en consommant la viande de gibier intoxiquée par le plomb.

La chasse pollue par le plastique des cartouches (étuis aux plombs), que les chasseurs ne ramassent pas. Ce plastique lui aussi va se fragmenter et s'infiltrer dans les sols et les eaux souterraines.

La chasse est une activité violente et dangereuse qui détruit des animaux sauvages dont certains appartenant pour autant à des espèces protégées. Comme chaque espèce joue un rôle dans son biotope, cela vient perturber les chaînes alimentaires et nuit à la biodiversité.
Quelle cruauté quand on sait que malgré tous leurs efforts les chasseurs n'ont pu prouver les bénéfices que leur pratique pouvait apporter au bien commun.
Quelle hypocrisie également quand on voit l'impasse de leur intervention dans la régulation des populations de sangliers par exemple.
Quelle indécence de prétexter le bien commun pour assouvir un réel besoin de tuer des animaux uniquement pour le plaisir, la puissance, le contrôle et la fierté.
Le fusil, hélas de plus en plus performant, se retrouve entre des mains de plus en plus inexpérimentées, et ne laisse aucune chance à l'animal. À méditer pour autant : « à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire », (Le Cid, Pierre Corneille).

Mais ces fusils ultra performants deviennent également une source d'inquiétude pour l'être humain lui-même car, chaque année, un certain nombre de personnes, ainsi que leurs animaux domestiques sont tués. Ainsi la chasse, outre l'impasse de son rôle de régulation, nuit à l'agrément et à la sécurité de tous les autres usagers pacifiques de la nature. À ce titre, 75 % des Français y sont opposés.

L'Alliance des Opposants à la Chasse œuvre à l'harmonie en ayant créé les « Aires de Quiétude pour la Vie Sauvage » et peut vous aider à vous libérer de cette activité.

- **Signalez un incident sur notre site**
- **Retrouvez nos actions, études et conseils.**
- **https://alliance.opposantschasse.org**

LES ACTIONS DE L'AOC

- 1 -

NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME RADICALE DE LA CHASSE POUR PROTEGER TOUTE VIE



Régulièrement dans la presse sont dévoilés des accidents, des incidents, des homicides, des transgressions, des destructions, des atteintes à la loi, des agressions envers la nature :

Combien de drames, de biodiversité détruite, de libertés entravées, de promenades gâchées, de vies brisées, faudra-t-il encore tolérer avant que l'État décide de réformer la chasse ?

Chaque semaine apporte son lot de scandales : une promeneuse tuée « confondue avec un cerf », un chien abattu au fond d'un jardin, des coups de feu à proximité des habitations. La chasse c'est un risque permanent imposé par une minorité à une immense majorité de citoyens privés de leur liberté d'accès à la nature.

Le changement climatique et ses incendies meurtriers participent à l'effondrement de la vie sauvage et ceci, sans parler de l'augmentation de la démographie avec son lot d'artificialisation des sols, multiplication des terrains agricoles et des forêts dites d'exploitation, assèchement des zones humides, multiplication du trafic routier et des collisions avec la faune sauvage… Malgré un tel constat, les chasseurs continuent leur pression mortifère. Nous devons également nous attarder sur l'impasse constatée de la régulation par la chasse, alors même que les prédateurs naturels, eux, sont désignés comme coupables…là où le chasseur tue par plaisir, aveuglément, et sous de faux prétextes qui ne laissent plus dupes la majorité de la population, le prédateur lui prélève avec intelligence, participant ainsi à la bonne régulation des écosystèmes (préservation par ex des forêts) et des espèces.

L'Alliance des Opposants à la Chasse a produit nombre de documents. Certains de nos membres assistent à de nombreuses réunions, d'autres siègent dans des instances officielles afin d'établir un dialogue et présenter des propositions constructives à l'appui de données scientifiques objectives…. Jusqu'ici en vain !

Nous avons présenté au gouvernement par l'intermédiaire du Ministère de l'Ecologie et au Sénat, un dossier argumenté et un résumé de demandes mettant en évidence la nécessité d'une profonde réforme de la chasse.

Pour qu'elle n'affecte plus la moindre activité de notre société, ni les milieux naturels et la vie sauvage indispensables à notre survie, nous demandons que soient pris en compte nos arguments exposés dans le mémoire déjà remis au gouvernement et d'où sont tirées ces 30 points de réforme de la chasse.

Signez la pétition ICI

1. Durcissement des conditions d'accès et contrôle des chasseurs

- **Réforme du permis :** Adoption du modèle allemand (formation de 3 mois, examen devant jury, tir évalué, validité limitée à 3 ans).
- **Contrôles médicaux et d'âge :** Mise en place d'une visite médicale annuelle et interdiction de la chasse aux mineurs de moins de 16 ans.
- **Fichiers judiciaires :** Croisement du fichier des permis de chasser avec le FINADIA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes) pour suspendre automatiquement les permis des personnes inscrites.

2. Encadrement des armes et munitions

- **Sécurité des armes :** Stockage obligatoire dans des armoires sécurisées gérées par la garderie, contrôle technique annuel des armes et limitation stricte à 5 ou 10 cartouches par jour et par chasseur.
- **Règles de tir :** Tir à balle uniquement fichant, obligatoirement depuis un mirador d'au moins 2,5 mètres de haut.
- **Santé publique :** Interdiction des munitions au plomb et contrôles d'alcoolémie aléatoires avec interdiction absolue de consommer de l'alcool.

3. Sécurité publique, partage de la nature et aide aux victimes

- **Distances et voies publiques :** Interdiction de l'usage des armes sur toutes les voies publiques et à moins de 250 mètres de tout bâtiment.
- **Partage du temps :** Interdiction de la chasse les mercredis, dimanches et pendant les vacances scolaires en dehors de la période d'ouverture générale.
- **Milieu scolaire :** Exclusion totale des chasseurs des interventions en milieu scolaire.
- **Prise en charge des drames :** Création d'un dispositif d'aide aux victimes, proches et témoins d'accidents de chasse mortels, calqué sur le modèle des victimes de terrorisme ou de catastrophes aériennes.

4. Protection de l'environnement et de la biodiversité

- **Zones protégées :** Interdiction totale de la chasse dans les réserves naturelles et les zones classées pour la faune.
- **Protection des espèces :** Interdiction de chasser les espèces menacées (liste rouge de l'UICN), suppression de la catégorie des ESOD (ex- « nuisibles ») et protection de tous les prédateurs.
- **Pratiques de chasse :** Interdiction des chasses traditionnelles et interdiction des lâchers de gibier d'élevage (pour éviter la pollution génétique).
- **Contrôle sanitaire :** Examen obligatoire de tout gibier tué avant consommation.

5. Réforme institutionnelle, juridique et droit de propriété

- **Gouvernance locale :** Transfert de la compétence de la chasse aux maires et rééquilibrage de la composition des CDCFS pour inclure la société civile.
- **Police de la chasse :** Création de gardes particuliers sur chaque territoire, totalement indépendants des associations de chasse et placés sous l'autorité de l'OFB ou de la DDT.
- **Justice administrative :** Respect d'un délai de 2 mois pour saisir le tribunal administratif avant qu'une battue ne soit effectuée.
- **Droit de retrait :** Possibilité de retirer ses terres du territoire de chasse pour conviction personnelle dans un délai rapide de 3 mois.
- **Modèle alternatif :** Suppression des battues préventives au profit d'interventions nocturnes ciblées par l'OFB depuis des miradors (modèle de Genève).

6. Vie associative et transparence

- **Liberté d'association :** Suppression de l'obligation d'adhérer à la Fédération Nationale des Chasseurs.
- **Éco-citoyenneté :** Obligation d'un dossier d'agrément individuel et strict pour obtenir le label « Association de Protection de l'environnement

Mobilisez vos élus !

Signez la pétition ICI

Pour plus de détails se référer au mémoire de 33 pages remis au gouvernement :
https://alliance.opposantschasse.org/wp-content/uploads/2026/09/Sénat-CHASSE-V2-copie-copie.pdf

- 2 -

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DE SEPTEMBRE 2026

Plusieurs jours ont été consacrés pour honorer trois lieux soutenus par l'AOC, suivant convocations, invitation, et visites :

A - LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ORLEANS.

M Bouygues a acheté une propriété de 600 ha avec divers enclos pour l'élevage, le tir, etc…Ceci encadrés par quatre ouvriers agricoles nommés « garde-chasse », sans avoir la formation ni l'assermentation. Ils se sont livrés à un nombre impressionnant d'exactions avec un charnier de plusieurs centaines de cadavres.

L'AOC a été convoquée concernant les faits suivants :

- Destruction en bande organisée de chats sauvages, hérissons, buses variables, hérons cendrés, grands cormorans, choucas des tours, soit toutes des espèces protégées
- Détention d'un écureuil
- Détention et utilisation de pesticides interdits (Aldicarbe et Carbofuran) pour empoisonner des animaux sauvages
- Création et exploitation d'un élevage de sangliers sans autorisation.
  La SCEA Saint-Hubert est elle-même poursuivie comme personne morale)
- Trafic d'animaux sauvages vivants
- Chasse en dehors des dates d'ouverture
- Usage frauduleux de pièges à palette, à mâchoires, en X, à boîte tombante

Voici un résumé de notre intervention verbale, remise au tribunal en version papier :

« L'objet statutaire de l'association, correspondant très directement aux faits, et étant agréée au titre de la protection de l'environnement, et que, suivant l'article ***L. 142-2 du Code de l'environnement,*** *les associations agréées peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile,* ***C'est le fondement juridique principal invoqué pour plaider :***

Sur LA DEFENSE DES NON CHASSEURS par la « mise en danger des biens et de la vie d'autrui ».

L'AOC est la seule association pour la défense des « non chasseurs ».

L'AOC a développé la création d ' « Aires de Quiétude pour la vie Sauvage » assorties d'une charte au bénéfice de la faune sauvage avec interdiction de chasse et autres activités nuisibles par l'homme, afin de participer à la santé de la nature et à la protection des propriétaires et promeneurs non chasseurs.

En effet, nos statistiques concluent sans ambigüité à la baisse drastique de la fréquentation des espaces naturels par le public lors de la saison de chasse, au profit de tous les territoires protégés de cette activité. Hors période de chasse le public est partout dans la nature car normalement à l'abri de tout homicide par arme à feu.

Le braconnage hors période de chasse et en tous lieux (dont les Aires de Quiétude) met de fait potentiellement en ***danger la vie d'autrui.***

Le carbofuran est un poison violant par inhalation et ingestion, tout animal domestique dans la nature est ***potentiellement en danger***

SUR LE PREJUDICE DE L'ASSOCIATION.

Les faits poursuivis, atteinte à la faune sauvage/biodiversité, atteinte aux intérêts collectifs, sont expressément défendus par l'AOC qui subit préjudice moral et matériel.

Concrètement, il y a perturbation de l'équilibre biologique, chaque espèce jouant un rôle dans son environnement d'où la stricte interdiction de tuer des espèces protégées. Pour les animaux chassables, les plans de chasse déterminent un nombre précis d'animaux à chasser afin de conserver les équilibres naturels. Les faits constatés sont donc des atteintes à un milieu et à des populations animales déterminées.

Les administrateurs de l'AOC sont tous bénévoles.
Des frais de recherches et de déplacements ont été engendrés, dont 850 km pour se rendre au tribunal et deux jours d'hébergement et de nourriture.
Une fiche de frais de déplacements sera adressée ultérieurement au Conseil d'administration, ainsi que les justificatifs des frais d'hébergements et de nourriture pour remboursement.

DEMANDE

Le Conseil d'Administration de l'association demande pour ***préjudice moral et matériel la somme de 16000 € - seize mille euros. »***

Pas moins de 6 avocats sont intervenu en défense, cherchant dans un premier lieu à annuler la procédure en tentant de trouver des vices de forme, puis en s'appuyant sur les déclarations des ouvriers agricoles, ils ont tenté de montrer l'ignorance de M Bouygues des faits commis par ses employés.

Madame la procureure dans une longue intervention très argumentée a démontré le non fondé de ces manœuvres et a requis, à l'encontre de M Bouygues, les frais de justice à charge, 750 000 € d'amende, cinq ans de prison avec sursis et interdiction d'exercer une activité liée à la chasse. Cette dernière mesure condamnerait toutes les activités économiques qui sont les raisons d'être du domaine. A l'encontre des ouvriers, ont été demandé des amendes allant de 10 000 € à 40 000 €.

Le jugement est en délibéré et le résultat sera rendu et communiqué le 23 octobre.

B - *L'AIRE DE QUIETUDE* DE GLOMEL EN BRETAGNE AVEC PROJET DE CENTRE DE SOINS POUR LA FAUNE SAUVAGE

FAUNE SAUVAGE

CŒUR DE BRETAGNE



Nous avons aidé financièrement un projet de centre de soin pour la faune sauvage en centre Bretagne. Le futur capacitaire, Quentin, a été rencontré alors même que l'AOC réfléchissait à monter elle-même une telle structure ; ce projet avait toutes les autorisations et un lieu mis à disposition, mais nous avons dû l'abandonner par manque de financement.

Ci-après, le projet, présenté par Quentin

*« L'association **Faune Sauvage Cœur de Bretagne** est actuellement engagée dans le rachat d'une ferme située sur la commune de Glomel, avec pour objectif d'y créer un centre de soins dédié à la faune sauvage locale.*

Ce projet est pensé de manière collective et s'inscrit dans une démarche plus large, en lien avec d'autres projets qui font sens sur le site, notamment du maraîchage et des actions en faveur de la biodiversité.

*Le projet prévoit notamment de reconstituer des talus, planter des haies et restaurer le bocage, avec la participation de **Breizh Bocage** et le soutien de la **Région***

***Bretagne**. L'objectif est de créer un lieu qui associe soins à la faune sauvage, agriculture et préservation de la biodiversité.*

La superficie totale de la ferme avec les terres est de 3,5 ha. »

C -LE SANCTUAIRE DU MESNIL DANS LES YVELINES.



Voici un épisode qui révèle le vrai visage de certaines activités cynégétiques : Francesca de Rosanbo est engagée dans la protection de l'environnement et particulièrement pour des actions de protection animale. À ce titre elle a fait don de parcelles afin de créer des réserves naturelles et a sorti de la chasse toutes ses propriétés.

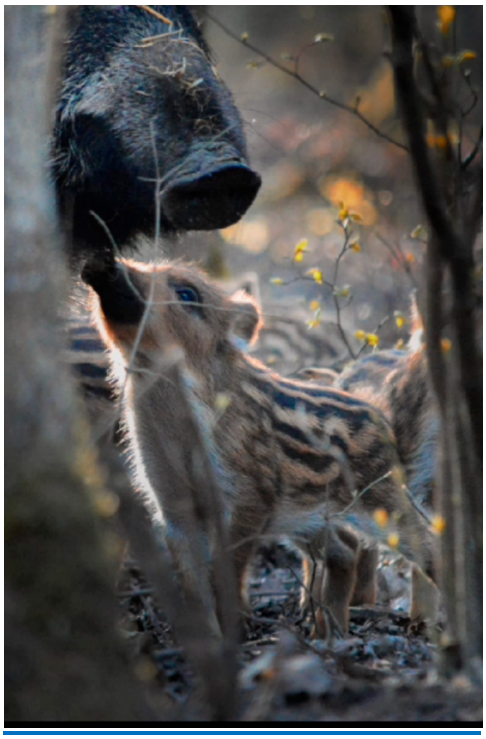
Dans l'une d'elle, le gérant, a autorisé, sans la permission de la propriétaire, l'association du coin à développer un élevage de sangliers, qui, de fait, était totalement illégal. Il a fallu de longues procédures afin que la maréchaussée expulse manu militari les auteurs du délit.





Ne pouvant accepter l'euthanasie de la centaine de sangliers recommandée par l'autorité préfectorale, Francesca de Rosanbo s'est lancée dans un parcours juridique épuisant et couteux pour sauver ces animaux devenus familiers. Ils doivent être impérativement stérilisés et nourris régulièrement, d'où de lourds frais et le besoin accru de bénévoles.





L'Alliance des Opposants à la Chasse qui entretient depuis longtemps des relations militantes avec Francesca de Rosanbo, lance auprès de vous un appel à soutien, financier ou humain, pour l'aider dans ce noble combat.

Une magnifique vidéo illustrant cette magnifique action et vous lance un appel à dons :

https://alliance.opposantschasse.org/wp-content/uploads/2024/09/Sangliers_Appel_Aux_Dons.mp4

L'ECHO DES ASSOCIATIONS

- Oïkos kaï bios « Patrimoine Nature & Vie »
Consultez la riche page d'accueil de notre site http://www.oikoskaibios.com/ rendant hommage à Brigitte Bardot

-L'écho des terriers, ce mois- ci : « la confusion des genres »
https://mail.google.com/mail/u/0/#inbox/FMfcgzQhWnvSCdtWjXqSjGVJbHmjQSvf

- La lettre de Gérard Charollois - ***Une Voix pour le Vivant*** - relayée par le « groupe chasse » de FNE Aura. Un avenir incertain :
https://mail.google.com/mail/u/1/#search/charollois.gerard%40free.fr/FMfcgzQhWLGwdKMRBwKqdjsfkZFLrzdH

- Fondation MART, La vidéo du mois par *Kate Amiguet* : le secret du castor.
https://youtu.be/qjyfBcissM0

-Le « comité loup »



Les derniers décrets qui permettent désormais aux éleveurs d'abattre quasiment librement des loups montrent, soit d'une méconnaissance des dynamiques faunistiques soit un mépris total des étude scientifiques. Un grand désastre est donc à venir et nos politiques en auront à répondre.

Les conclusions de de six études internationales sont sans appel *: L'élimination des loups n'a pas permis d'empêcher de manière fiable les pertes d'animaux d'élevage.* Si dans de rares cas l'objectif est atteint, dans la majorité c'est l'effet inverse qui est constaté, la cause étant la désorganisation de la meute.

https://publie-loup.fr/wp-content/uploads/2026/10/Nadler-Valency_et_al_2025_trad.pdf
(en anglais, vous pouvez le faire traduire par l'IA sur internet)

L' AGENDA

PARIS / SAMEDI 24 OCTOBRE 2026



13h30
Place Saint-Sulpice
Marche pour le vivant, "Pas de fusils sur les cendres !"
Retrouvez la pétition lancée par Michel Valentin, signée par presque 530 000 personnes (https://fb.me/e/6ZzjkiwaZ) et lire cette vidéo :
https://www.instagram.com/reel/Db3twERoZOy/?psln=N3MwYWR2MHdtbDdv
On compte sur vous pour y être et pour relayer cet agenda !
Lâchez-vous !

AGIR POUR la QUIETUDE De la VIE SAUVAGE

L' ACTUALITÉ

LOIR-ET-CHER : ON POMPE L'EAU ET ON CHASSE EN PLEINE SÉCHERESSE (c'est dur à dire ...)

Source : Ouest-France, 16 septembre.
Un individu est soupçonné par l'OFB d'avoir rempli ses étangs de 5 ha pour attirer et tirer des canards, alors que des restrictions liées à la sécheresse étaient en vigueur. Le 7 septembre, le juge des libertés et de la détention (JLD) a ordonné la fermeture immédiate du forage, avec une astreinte de 500 € par jour de retard.

LE LOUP S'INSTALLE EN CREUSE

Les dernières infos de l'association CARDUELIS et une alerte sur les menaces sur les quelques loups creusois et corréziens : https://www.change.org/p/ne-laissons-pas-abattre-les-loups-du-limousin

FORÊT DE COMPIEGNE : MASSACRE PROGRAMMÉ

La préfecture de l'Oise autorise un véritable massacre de cerfs, chevreuils, faons, ...
Pour vous y opposer et exprimer votre mécontentement :
https://www.mypetition.org/petition/animaux/stoppons-massacre-programme-faons-biches-cerfs/287198/soutenir#main-block
Source : Ouest-France, 16 septembre.

ILS TIRENT SUR TOUT CE QUI BOUGE !

La LPO va porter plainte contre des fusillots qui ont tué une sterne hansel, animal protégé et sur lequel il n'y a rien à manger ! En savoir plus :
https://www.lpo.fr/qui-sommes-nous/toutes-nos-actualites/articles/actus-2026/une-sterne-hansel-suivie-en-allemagne-retrouvee-morte-en-france-la-lpo-va-deposer-plainte?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=Photo%20de%20la%20semaine%20du%2014.09.26

LECTURE SAINE

"Ils ont tué Bambi ; enquête sur la chasse et ses impacts écologiques."
De Maïlys BELLIOT et Stephan FERRY
Chez Le Passager clandestin, 2026.
- Sur Instagram
@mailysbelliot @stephanferry_auteur
- Sur linkedin
Maïlys Belliot (journaliste) Stephan Ferry (journaliste)

QUE LES CHASSEURS EN PRENNENT DE LA GRAINE



Cette photographie emblématique marque la fin de la carrière du matador Álvaro Munero. Au milieu de la bataille, il se repentit soudain et s'assit au bord du champ. Par la suite, dans une interview, Alvaro racontera : *"tout à coup, je n'ai pas vu des cornes, mais les yeux d'un taureau. Il s'est tenu devant moi et a commencé à me regarder. Je suis resté debout et j'ai regardé, sans tenter d'attaquer. L'innocence qui est dans les yeux de tous les animaux se tourne vers moi avec un appel à l'aide. C'était comme un cri pour la justice et quelque part au plus profond de moi, j'ai soudain réalisé qu'il s'adressait à moi : "je ne veux pas te combattre, s'il te plaît, laisse-moi, parce que je n'ai rien fait. Tu peux me tuer si tu veux, tue-moi si tu veux, mais je ne veux pas te combattre". Et moi, en le lisant dans ses yeux, je me suis senti comme la pire créature sur terre et j'ai empêché la guerre. Après cela, je suis devenu un végétarien"*

DOCUMENTATION ET CONTACTS

Le site : https://alliance.opposantschasse.org

Contacts : contact@opposantschasse.org
president.opposantschasse@gmail.com
+33 609 615 191

NOS STRUCTURES ADHÈRENT ou SOUTIENNENT



Cet email a été validé par le président de l'Alliance des Opposants à le Chasse
president.opposantschasse@gmail.com
Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire